

Protocole d'accueil des élèves à partir du 22 juin 2020
Communication aux familles

À la suite des directives nationales, **tous les élèves inscrits** seront accueillis à l'école à partir du lundi 22 juin 2020 selon les règles de présence normales. Les modalités d'accueil des élèves présents, indiquées ci-dessous, sont établies sur la base d'un protocole sanitaire actualisé.

Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les élèves inscrits à l'école.
Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir du lundi 22 juin 2020.
Comment ?	<p>Les élèves sont accueillis <u>en priorité dans leur salle de classe et par leur enseignant</u>. Cependant, en raison des règles de distanciation à l'école élémentaire, des aménagements sont possibles.</p>
	<p>Règles de distanciation</p> <p><u>À l'école maternelle</u>, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe <u>aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos</u> (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) <u>ou dans les espaces extérieurs</u>. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.</p> <p><u>Dans les écoles élémentaires</u>, <u>la distanciation physique d'au moins un mètre</u> s'applique, lorsqu'elle est matériellement possible <u>dans les espaces clos</u> (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. <u>Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe</u>, y compris pour les activités sportives.</p>
	<p>L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement <u>sont étalés dans le temps</u> selon le planning ci-dessous :</p> <p>7h50 – 11h20 ; 13h00 – 15h30 : toutes les classes de l'école maternelle. 8h00 – 11h30 ; 13h10 – 15h40 : CPa + CPb + CPc 8h10 – 11h40 ; 13h20 – 15h50 : CE1 + CE1-CE2 + CE2 8h20 – 11h50 ; 13h30 – 16h00 : CM1 + CM1-CM2 + CM2</p>
	<p><u>Les déplacements des élèves</u> sont limités, organisés et encadrés <u>selon le sens de circulation établi</u> dans l'école.</p>
	<p>Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.</p>

✂ -----

Je soussigné M. / Mme parents de l'élève scolarisé(e) en classe de déclare avoir pris connaissance du protocole sanitaire actualisé et des conditions d'organisation pour l'accueil de mon enfant à l'école Henri LAPIERRE à partir du lundi 22 juin 2020.

Je m'engage à respecter et à faire respecter les conditions d'accueil et les gestes « barrière » pour me protéger et protéger les autres.

Saint-Pierre, le
 Signature des parents